



Véhicule mis en fourrière (stationnement + de 24h)

Par **Tit0x88**, le **06/12/2015** à **09:56**

Bonjour,
Je viens sur ce forum car je me sens victime d'une injustice. Ma voiture, pourtant bien garée, a été enlevée par la fourrière de Bordeaux avec comme motif : "stationnement abusif de plus de 24 h".
Certes je suis resté quelques jours à cet emplacement (moins d'une semaine), mais ma voiture était correctement garée dans une rue où le stationnement est gratuit et j'ai vérifié, aucun panneau ne fait mention d'une interdiction de stationner plus de 24 h. De plus je n'ai vu aucun arrêté municipal dans cette rue.
À l'heure où j'écris ce message j'ai déjà récupéré ma voiture pour éviter que la facture de la fourrière ne soit trop salée.
Est-il possible de me faire rembourser la facture de la fourrière en écrivant au procureur de la république ? Si oui, comment dois-je présenter les faits ?
Si j'ai bien compris le principe, il faut fournir des preuves appuyant mes dires. Cependant je ne vois pas du tout comment prouver que j'étais bien garé.
Merci d'avance à tous ceux qui pourront me conseiller.

Par **Lag0**, le **06/12/2015** à **11:35**

Bonjour,
Que vous ayez été bien stationné n'est pas le problème, votre véhicule a été enlevé pour stationnement abusif, pas pour stationnement gênant.
Si la zone où vous étiez stationné est limitée à 24 heures (le délai normal est de 7 jours mais peut être diminué par l'autorité local, donc le maire), même en stationnement autorisé, l'enlèvement pour stationnement abusif est justifié.

Par **alterego**, le **06/12/2015** à **12:10**

Bonjour,rnrnProbablement en vertu d'un arrêté municipal interdisant le stationnement prolongé de plus de 24 heures sur une même place sur le domaine communal. Correctement garé ou non.rnrnVérifiez quand même avant d'engager une contestation. rnrnCordialement